



VILLE DE COULOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Calais

Tél : 03 21 36 92 80
www.ville-coulogne.fr

SEANCE DU 7 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 062-216202440-20230707-2023_59-DE

SLO

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet, à seize heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, en séance publique, suivant une convocation en date du 03 juillet 2023 dont un exemplaire a été publié numériquement.

Étaient présents : G. LOEUILLEUX, C.J. SERY, H. CLERBOUT, Y. SANDRAS, B. SAMBON, J. CHARAVEL, A. RICART, G. JOLY, A. DEKKAR, D. WIERRE, S. CRETON, A. FLAMENT, B. ALLOY, T. DENAVEAUT, M. BERQUEZ, J. DUFOUR, I. MUYS, JM. PUISSESSEAU, B. ROUSSEL, M. EL HAIMEUR, F. FONTAINE, G. CALMANT, P. BOCQUET.

Formant la majorité des membres en exercice, soit..... 23/29

Étaient absents excusés avec procuration : M. CAPON (procuration à P. BOCQUET), JM. QUEVAL (procuration à Y. SANDRAS), M. VASSEUR (procuration à J. CHARAVEL), C. PICOUT (procuration à G. JOLY), T. VADURET (procuration à D. WIERRE), R. POVSIC (procuration à S. CRETON).

Soit..... 6/29

Président de séance : Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, Maire.

Secrétaire de séance : Alain FLAMENT, conseiller municipal.

N° 2023/59

OBJET : Installation du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Isabelle MUYS, Maire sortant.

A la suite des opérations électorales partielles des 25 juin et 2 juillet derniers entraînant le renouvellement intégral du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'installation du Conseil Municipal de COULOGNE conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au terme de ces élections municipales, ont été élus :

- Les 21 Conseillers Municipaux de la Liste « Unis, vivons Coulogne » dont les noms suivent :
 - LOEUILLEUX Guillaume
 - QUEVAL Jeanne-Marie

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 062-216202440-20230707-2023_59-DE

SLOW

- SERY Christian-Jacques
- CLERBOUT Hélène
- SANDRAS Yves
- SAMBON Bérengère
- CHARAVEL Jérémy
- RICART Andjy
- JOLY Gérard
- DEKKAR Agnia
- WIERRE David
- CRETON Sylvie
- FLAMENT Alain
- ALLOY Betty
- DENAVEAUT Thomas
- BERQUEZ Marina
- VASSEUR Maxime
- PICOUT Christèle
- POVSIC Reynald
- DUFOUR Jocelyne
- VADURET Teddy

- Les 5 Conseillers Municipaux de la Liste « Coulogne avance » dont les noms suivent :

- MUYS Isabelle
- PUISSESSEAU Jean-Marc
- ROUSSEL Béatrice
- EL HAIMEUR Medhy
- FONTAINE Fabienne

- Les 3 Conseillers Municipaux de la Liste « Coulogne apaisé » dont les noms suivent :

- CAPON Mathieu
- CALMANT Godeleine
- BOCQUET Patrice

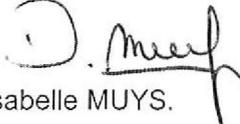
Je déclare installées dans leur fonction de Conseillers Municipaux, les personnes que je viens de citer.

L'élection du Maire étant faite sous la présidence du doyen d'âge, je cède la place à Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU (né le 13 août 1940) pour l'élection du Maire uniquement.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits.



Le Maire sortant,


Isabelle MUYS.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICITE

Le Maire de COULOGNE certifie que la présente délibération a été publiée numériquement le 14 juillet 2023 ; qu’elle a été déposée en Sous-Préfecture de CALAIS au titre du contrôle de légalité le *12 juillet 2023*.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le *SLO*
ID : 062-216202440-20230707-2023_59-DE



Le Maire,

[Signature]
Guillaume LOEUILLEUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de COULOGNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).